

# PLAN D'ACTION 2019-2023

DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD)



# INTRODUCTION

Ce plan d'action 2019-2023 identifie pour les cinq prochaines années les principales actions envisagées pour accompagner la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Il précise par ailleurs l'échéancier de réalisation pour chacune des actions et, à titre indicatif, le budget estimé. L'impact financier de chacune des actions sera évalué dans le cadre l'exercice annuel des prévisions budgétaires.

Plusieurs de ces actions sont inspirées de propositions formulées dans le cadre de la troisième édition de l'Agora métropolitaine qui s'est tenue les 18 et 19 octobre 2018. Elles s'inscrivent par ailleurs dans la volonté de la Communauté de mettre de l'avant des mesures qui permettront d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques, incluant la transition énergétique<sup>1</sup>.

La réalisation de bon nombre de ces actions sera sous la responsabilité politique des commissions de la CMM. Chaque commission sera appuyée par l'administration de la CMM. Des comités techniques formés de représentants des cinq secteurs de la Communauté (MRC et agglomérations) appuieront au besoin les travaux des commissions. Des représentants des ministères concernés et de la société civile pourront également être appelés à collaborer. Le cas échéant, des consultations publiques seront prévues.

Le comité exécutif et la commission de l'aménagement de la CMM continueront d'assurer le suivi périodique du PMAD.

Les rencontres de la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement (TQMMD) seront l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement du Plan d'action 2019-2023 du PMAD.

---

<sup>1</sup> Résolution CC18-046, Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal, 5 novembre 2018

# LE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD)

Entré en vigueur en mars 2012, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) a pour finalité d'assurer la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal dans une perspective d'un développement durable. Il fait le pari d'agir sur les éléments qui permettent de structurer l'urbanisation de la région.

La mise en œuvre du PMAD repose sur le processus de conformité prévu par la loi. Ce processus favorise la cohérence verticale entre les échelles de planification métropolitaine, régionale et locale.

Afin d'assurer le suivi du PMAD, la Communauté réalise périodiquement un rapport de monitoring. Publié tous les deux ans, le Rapport de monitoring fournit de l'information sur les progrès réalisés vers l'atteinte des cibles et des objectifs énoncés au PMAD.

La Communauté tient également tous les deux ans une Agora métropolitaine. L'Agora permet de prolonger la mobilisation exceptionnelle qui a soutenu l'adoption du PMAD, en 2011, en offrant l'occasion aux élus et aux citoyens de la région métropolitaine l'occasion de s'informer, d'échanger et de proposer des idées à propos de la mise en œuvre du PMAD et de l'atteinte de ses objectifs.



# LES ACTIONS CONCERNANT L'ORIENTATION #1

## « DES MILIEUX DE VIE DURABLES »

En matière d'aménagement, le PMAD propose d'orienter 40 % de la croissance démographique projetée autour des points d'accès de transport en commun par le développement de quartiers de type TOD. Avec le Réseau express métropolitain, et comme prévu au PMAD, cet objectif est haussé à 60% de la croissance démographique projetée. Une densification du cadre bâti projeté est par ailleurs demandée. D'autres objectifs et critères portent notamment sur la délimitation d'un périmètre métropolitain, ainsi que l'occupation optimale du territoire agricole.

## LES ACTIONS 2019-2023 CONCERNANT L'ORIENTATION # 1 SONT :



## DÉVELOPPEMENT ET REDÉVELOPPEMENT URBAINS

### RESPONSABLES

CDE, administration – PTM et PID

### MINISTÈRES/ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

MAMH, SRM, MEI, MTQ, MELCC

### ORGANISMES PARTENAIRES PRESENTIS

MRC/agglomérations et municipalités concernées, AARQ, APCHQ, AUAMQ, OAQ, OUQ, Vivre en Ville, MOBA, Trajectoire Québec, Réseau environnement, CEUM, ARTM, OPTC, CDPQ Infra

- 1. Mise en œuvre du programme TOD, phase II et celles à venir :** En appui à l'objectif du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) d'orienter 60 % de la croissance des ménages aux abords des points d'accès au transport en commun afin d'encourager l'aménagement de milieux de vie de qualité, la Communauté a mis en place, en 2013, un programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD « Transit-Oriented Development ». La première phase de ce programme a permis de financer 17 projets (études ou planifications détaillées) dans 14 municipalités des cinq secteurs de la Communauté. En 2018, la CMM a approuvé 18 nouveaux projets dans la cadre de la phase II du programme pour un budget total de 1,8 M\$. Le programme prévoit un accompagnement par la CMM des municipalités dans la réalisation de leur planification ou étude et comprend un volet consacré à la planification de l'aménagement le long des corridors de transport. Ce programme fera l'objet d'un renouvellement (phase III et suivantes) afin de compléter, d'ici 2031, la planification de l'ensemble des aires TOD identifiées au PMAD, incluant la planification de l'aménagement des 27 stations du Réseau express métropolitain (REM). Ce programme sera par ailleurs revu pour ajouter un volet relatif à l'optimisation des stationnements incitatifs dans une perspective de développement et redéveloppement urbain. Une participation financière du gouvernement du Québec sera sollicitée.

### PROGRAMME

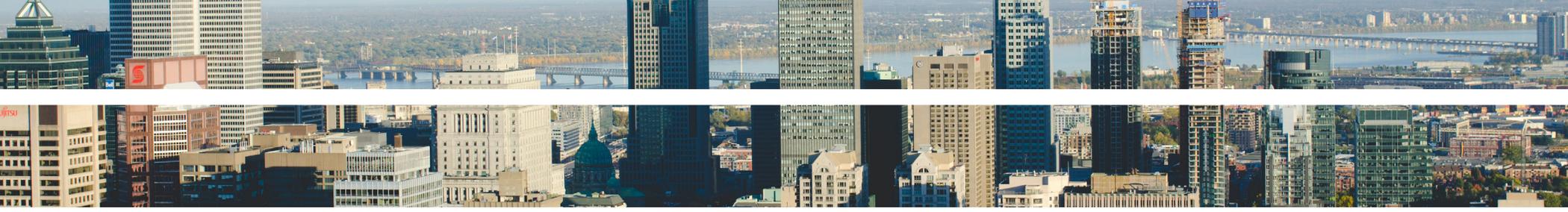
Budget : ..... 1,8 M\$ (2,7 M\$ additionnels ont été demandé au MTQ pour les stations du REM)

Échéancier : ..... 2019

### RENOUVELLEMENT ET BONIFICATION DU PROGRAMME

Budget : ..... 4,5 M\$ sur 4 ans

Échéancier : ..... 2020-2023



**2. Mise en place d'un programme de planification et de mise en valeur des terrains industriels :** La Communauté travaille déjà à la mise en place d'un programme de mise en valeur des terrains industriels afin de faciliter et d'accélérer la mise en marché des terrains industriels nécessitant des interventions avant leur acquisition par des particuliers, notamment en ce qui concerne la décontamination des terrains. Les modalités du programme pourraient prévoir le développement d'outils d'aide à la prise de décision, l'encadrement de la mise en marché de ces espaces ainsi que des enveloppes d'aide financière pour la mise en valeur de ceux-ci. Un diagnostic des contraintes au développement est en cours de réalisation ainsi que l'identification des terrains industriels et des parcs industriels qui pourraient être visés par le programme. Un mandat sera confié à la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances pour valider le contenu du futur programme.

Budget : ..... 1,5 M\$

Échéancier : .....2019 (Diagnostic) | 2020-2023 (programme et sélection de projets)



## ACTIVITÉS AGRICOLES

### RESPONSABLES

CAM, CCA, administration – DG, PTM et PID

### MINISTÈRES/ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

MAPAQ, MAMH, SRM

### ORGANISMES PARTENAIRES PRESENTIS

MRC/agglomérations et municipalités concernées, UPA, CDPQ Infra, CRAAQ

**3. Mise en œuvre du programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire :** En appui à l'objectif d'augmenter de 6 % les terres en cultures, les MRC et les agglomérations du territoire métropolitain se sont dotées de plans de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA). La CMM, quant à elle, a adopté en 2016 un Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles (PAMAA). Afin de soutenir les actions inscrites à ces plans, une entente sectorielle de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire avec le MAMH et le MAPAQ a été signée en octobre 2018. L'objectif de cette entente est de soutenir notamment la mise en œuvre des actions identifiées dans les outils régionaux de développement et de mise en valeur de la zone agricole et dans les PDZA des MRC et des agglomérations.

Budget : .....1,2 M\$ sur 3 ans (CMM-MAMH-MAPAQ)

Échéancier : ..... 2019-2021



**4. Mise en place de la banque métropolitaine de terres agricoles et maillages agriculteurs cédants et aspirants :** Le Plan d'action métropolitain pour la mise en valeur du territoire et des activités agricoles prévoit notamment la mise en place d'une banque métropolitaine de terres agricoles. La mise en place de cette banque s'inscrit dans la démarche en cours à l'échelle provinciale. L'ARTERRE est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires cédants. Il privilégie l'établissement de la relève par la reprise de fermes qui n'ont pas de relève identifiée, l'acquisition ou la location d'actifs, et la mise en place de partenariats afin d'assurer la pérennité des entreprises et du patrimoine agricole au Québec. En janvier 2019, la Communauté a adhéré à ARTERRE et amorce la mise en place de la banque métropolitaine de terres agricoles avec l'aide de deux agents de maillage.

**Budget :** ..... 120 K\$ sur 3 ans

**Échéancier :** ..... 2019-2021

**5. Élaboration d'un concept pour le parc métropolitain agricole :** En mars 2017, la CDPQ Infra, l'UPA et la Communauté ont annoncé un partenariat permettant la création d'une fiducie d'utilité sociale agricole (FUSA) et, à terme, d'un parc métropolitain agricole. L'objectif de ce projet est de valoriser les activités et le territoire agricoles en lien avec l'implantation de la future station terminale Rive-Sud du Réseau express métropolitain (REM). Un projet de plan directeur est en cours d'élaboration ainsi qu'un plan d'aménagement détaillé pour la phase I du parc agricole, de même qu'un concept d'aménagement pour l'ensemble du Parc métropolitain agricole. La mise en place de ce tout premier parc métropolitain agricole s'inscrit dans une approche de multifonctionnalité de l'agriculture et viendra bonifier l'offre récréotouristique de la région. Un représentant de la Communauté sera par ailleurs fiduciaire au sein de la FUSA, de même qu'un représentant de la ville de Brossard.

**Budget :** ..... 25 K\$ (concept) | À déterminer (mise en œuvre)

**Échéancier :** ..... 2019 (concept) | 2021 (opérations)



**6. Mise en place de la Table métropolitaine des municipalités rurales :** Adopté en août 2017, le Plan d'action relatif aux municipalités rurales identifie plusieurs pistes de solutions pour répondre aux enjeux spécifiques que vivent ces municipalités dans le Grand Montréal. La Table métropolitaine des municipalités rurales a pour mandat d'assurer le suivi du Plan d'action des municipalités rurales, notamment en ce qui concerne la vitalité des milieux ruraux, les coûts de la desserte policière et l'accès Internet haute vitesse. La Table se réunira au moins deux fois par année et est constituée des maires et des mairesses des 19 municipalités rurales de la Communauté. Un représentant de cette Table sera désigné pour faire annuellement rapport au conseil de la Communauté. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action relatif aux municipalités rurales, la Communauté a récemment proposé la création d'un programme d'aide pour la protection de la zone agricole. Ce programme permettra aux municipalités rurales d'obtenir une compensation financière pour les revenus qu'elles auraient obtenus si elles avaient continué à augmenter leur croissance foncière. Le programme verrait donc à reconnaître le rôle des municipalités rurales pour la protection des milieux agricoles.

**PROGRAMME**

Budget : .....5 M\$ par année (participation financière du MAMH - à confirmer)

Échéancier : ..... 2019

**AUTRES ACTIONS**

Budget : ..... 75 K\$

Échéancier : ..... 2019-2021

**7. Élaboration et mise en œuvre d'un Plan métropolitain de développement des activités agricoles :** Ce plan de développement vise à favoriser une synergie entre les aspects de la production, de la transformation et de la distribution afin de soutenir le développement des activités bioalimentaires sur l'ensemble du territoire de la Communauté. Certaines des actions identifiées dans ce plan viendront en appui aux mesures contenues dans les outils régionaux de développement de la zone agricole (PDZA) des MRC et des agglomérations de la région métropolitaine. Un projet de plan est actuellement en préparation. Le comité consultatif agricole aura pour mandat de mener une consultation sur ce projet de plan avant d'en recommander l'adoption au conseil. La mise en œuvre du Plan métropolitain de développement des activités agricoles sera accompagnée par un financement.

Budget : ..... 25 K\$ (élaboration du plan de développement) | À déterminer (mise en œuvre)

Échéancier : ..... 2019



## INCLUSION SOCIALE

### RESPONSABLES

CLS, administration - DG et PID

### MINISTÈRES/ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

SHQ

### ORGANISMES PARTENAIRES PRESENTIS

MRC/agglomérations et municipalités concernées, OMH

- 8. Élaboration d'orientations pour favoriser l'inclusion de logements sociaux, abordables et familiaux dans les nouveaux développements résidentiels :** Le PAMLSA 2015-2020 renforce et précise la volonté du PMAD de développer des ensembles urbains diversifiés, inclusifs et dynamiques. Cette valorisation de la mixité sociale vise à assurer la vitalité des quartiers. La mixité sociale et l'abordabilité relative du logement sont des atouts distinctifs du Grand Montréal qu'il importe de préserver et développer. À la suite des recommandations de la commission du logement social, la Communauté se dotera d'orientations métropolitaines en inclusion du logement social, abordable et familial et accompagnera les municipalités désireuses de se doter d'un règlement en ce sens.

**Budget :** .....200 K\$ par année (guides, outils et événement)

**Échéancier :** .....2022

- 9. Mise en place de mesures pour assurer la pérennité et le développement du logement social et abordable dans les aires TOD :** En droite ligne avec la Vision 2025, la Communauté développe des outils de planification stratégique et des plans d'action afin de faire du Grand Montréal une région compétitive et attractive, mais aussi solidaire et responsable. La densification recherchée aux abords des stations de métro, du train de banlieue et du REM étant susceptible d'entraîner une hausse des valeurs foncières, la Communauté doit veiller à ce que cet objectif converge avec celui d'assurer le développement de quartiers durables. Dans cet esprit, il importe d'assurer le maintien des populations résidentes à revenus modestes et faibles dans les aires TOD et développer la capacité d'accueil de nouveaux ménages moins aisés. Ce faisant, le PAMLSA a pour objectif de multiplier l'impact des investissements publics en transport en commun et en logement dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

**Budget :** .....100 K\$ (études) | À déterminer (bonification du programme AccèsLogis)

**Échéancier :** .....2020 (études) | 2023 (bonification du programme AccèsLogis)



## CULTURE

### RESPONSABLES

Administration - DG

### MINISTÈRES/ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

MCC

### ORGANISMES PARTENAIRES PRESENTIS

Culture Montréal, ARTM, OPTC

**10. Mise en place d'un comité consultatif métropolitain sur la culture :** Comme pour l'aménagement du territoire, le développement économique, l'environnement, le transport, le logement social et les équipements métropolitains, la culture fait partie des principaux champs d'intervention de la CMM tels que définis par la loi. Cette compétence demeure cependant facultative. Une des contributions originales de l'Agora 2018 est d'avoir ramené la culture au premier plan en établissant un lien entre la culture et la mobilité. Le comité consultatif métropolitain sur la culture aura pour mandat d'aider à l'articulation d'une réflexion sur le développement culturel à l'échelle métropolitaine. Une première étape sera la réalisation d'un inventaire et d'une typologie des infrastructures culturelles de la région. L'organisation d'un forum métropolitain pourrait être l'occasion de dresser un premier portrait métropolitain de l'accès de la population aux infrastructures et activités culturelles et d'évaluer les avenues qui s'offrent à la CMM afin de soutenir la diffusion culturelle à l'échelle du territoire métropolitain.

**Budget :** ..... 15 K\$/an (budget de fonctionnement) | 50 K\$ (tenue d'un forum)

**Échéancier :** .....2019 (mise en place du comité) | 2020 (tenue du forum)

## LES ACTIONS CONCERNANT L'ORIENTATION # 1 : « DES MILIEUX DE VIE DURABLES » - SYNTHÈSE

### DÉVELOPPEMENT ET REDÉVELOPPEMENT URBAIN

| OBJECTIFS DU PMAD   | ACTIONS   | LIVRABLE   | ÉCHÉANCIER | ADMINISTRATION |
|---|---|--|------------|----------------|
| 1.1) Orienter 60 % de la croissance des ménages aux points d'accès du réseau de transport en commun métropolitain structurant | Mise en œuvre du programme TOD, phase II  | Conception de l'aménagement de 18 projets en cours (planification détaillée ou étude)                | 2019       | PTM            |
|   |   | Aide financière pour 27 stations REM   | 2019       |                |
|   | Mise en œuvre du programme TOD, phase III et suivantes                                      | Conception de l'aménagement pour une dizaine de projets par année (planification détaillée ou étude) | 2020-2023  |                |
|   |   | Aide pour la planification de l'aménagement des stationnements incitatifs (optimisation)             | 2020-2023  |                |
| 1.2) Optimiser le développement urbain à l'extérieur des aires TOD  | Mise en place d'un programme de planification et de mise en valeur des terrains industriels | Diagnostic des contraintes et identification des terrains industriels                                | 2019       | PID            |
|   |   | Sélection de projets et suivi des projets  | 2020-2023  |                |

| ACTIVITÉS AGRICOLES  |  |   |            |                |
|--|--|---|------------|----------------|
| OBJECTIFS DU PMAD  | ACTIONS  | LIVRABLE  | ÉCHÉANCIER | ADMINISTRATION |
| 1.3) Favoriser une occupation optimale en augmentant la superficie des terres en culture | Mise en œuvre du programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire                 | Projets de développement des activités agricoles                    | 2019-2021  | PTM            |
|  | Mise en place de la banque de terres agricoles et maillages entre agriculteurs cédants et agriculteurs aspirants | Une quarantaine de maillages (estimation)                           | 2019-2021  | PTM            |
|  | Élaboration d'un concept pour le parc métropolitain agricole   | Concept   | 2019       | PTM            |
|  | Participation à la fiducie d'utilité sociale agricole  | Création du premier parc métropolitain agricole                     | 2021       |                |
|  | Mise en place de la table métropolitaine des municipalités rurales   | Mise en œuvre du plan d'action                                      | 2019-2021  | PTM            |
|  |  | Programme de compensation pour la protection du territoire agricole | 2019       |                |
|  | Élaboration et mise en œuvre d'un Plan de développement des activités agricoles                                  | Plan  | 2019       | PTM            |
| Programme de financement   |  | 2020  |            |                |

| INCLUSION SOCIALE  |   |  |            |                |
|--|---|--|------------|----------------|
| OBJECTIFS DU PMAD  | ACTIONS   | LIVRABLE   | ÉCHÉANCIER | ADMINISTRATION |
| 1) Développer des milieux de vie durables (PMAD, Orientation 1)  | Élaboration d'orientations pour favoriser l'inclusion de logements sociaux, abordables et familiaux dans les nouveaux développements résidentiels | Se doter d'orientations métropolitaines en inclusion   | 2019       | PDI            |
|  |   | Produire un guide d'élaboration d'un règlement municipal d'inclusion   | 2019       |                |
|  |   | Organiser des ateliers et autres moyens d'échanges pour les municipalités souhaitant se doter d'un règlement d'inclusion | 2019-2022  |                |
| 1.1) Orienter 60 % de la croissance des ménages aux point d'accès du réseau de transport en commun métropolitain structurant         | Mise en place de mesures pour assurer la pérennité et le développement de LSA dans les aires TOD (action 7 du PAMLSA)                             | Études sur les coûts de réalisation de projets LSA en aires TOD, notamment les coûts du foncier                          | 2019-2020  | PD1            |
|  |   | Bonification du programme AccèsLogis   | 2021-2023  |                |
| CULTURE  |   |  |            |                |
| 1.4) Identifier les installations d'intérêt métropolitain actuelles et localiser les installations d'intérêt métropolitain projetées | Création d'un comité consultatif métropolitain sur la culture   | Inventaire des infrastructures culturelles   | 2019       | DG             |
|  |   | Tenue d'un forum   | 2020       |                |
|  |   | Plan de desserte en transport en commun des infrastructures culturelles  | 2021       |                |
| 1.1) Orienter 60 % de la croissance des ménages aux point d'accès du réseau de transport en commun métropolitain structurant         |   |  |            |                |



## LES ACTIONS CONCERNANT L'ORIENTATION # 2

### « DES RÉSEAUX DE TRANSPORT PERFORMANTS ET STRUCTURANTS »

Au chapitre du transport, le PMAD vise à assurer la mobilité des personnes et des marchandises. Il mise notamment sur une plus grande utilisation du réseau de transport en commun métropolitain structurant. L'objectif fixé est une hausse de la part modale du transport en commun en période de pointe du matin, actuellement de 25 %, à 30 % d'ici 2021 et à 35 % en 2031. Le PMAD propose également diverses mesures favorisant la mobilité active et, notamment, la mise en place d'un Réseau vélo métropolitain.

### LES ACTIONS 2019-2023 CONCERNANT L'ORIENTATION # 2 SONT :



## TRANSPORT EN COMMUN

### RESPONSABLES

CTR, CAM, administration - DG et PTM

### MINISTÈRES/ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

MAMH, SRM, MTQ

### ORGANISMES PARTENAIRES PRESENTIS

MRC/agglomérations et municipalités concernées, ARTM, OPTC, Trajectoire Québec, TRANSIT, Vélo Québec

- 1. Diversification des sources de financement du transport en commun métropolitain :** Un rapport de la commission du transport sur la diversification des sources a été complété en février 2019. Le rapport recommande que le nouveau cadre financier proposé, basé sur l'introduction de nouvelles de financement, respecte la capacité de payer des contribuables ainsi qu'une équité entre les différents contributeurs se basant sur le principe du bénéficiaire-payeur. Il devra également avoir la préoccupation de réduire la dépendance des municipalités à la taxe foncière. À court terme, les revenus de la taxe sur l'immatriculation jumelés à une reconduction de l'aide gouvernementale pour une autre période de cinq ans permettraient de contenir la hausse de dépenses de transport en commun. À moyen terme, une taxation kilométrique pourrait être envisagée. La Communauté entend sensibiliser les autorités provinciales sur les recommandations du rapport.

Budget : ..... 75 K\$ (suivi du rapport)

Échéancier : ..... 2020



**2. Tarification sociale du transport en commun :** En février 2019, le comité exécutif prenait acte du rapport de la commission du transport sur la tarification sociale du transport en commun. Ce rapport établit des balises pour l'application de la tarification sociale de transport collectif sur le territoire du Grand Montréal. Des orientations sont formulées et des attentes sont adressées à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). La tarification sociale doit notamment faciliter l'inclusion sociale des personnes qui ne se déplacent pas faute de moyens financiers. Elle doit être appliquée sur l'ensemble du territoire de l'ARTM. Son application doit préserver les équilibres financiers existants. Comme cette tarification s'inscrit dans une logique de redistribution de la richesse, elle doit obligatoirement être entièrement financée par le gouvernement du Québec. Un financement supplémentaire, suffisant, récurrent et indexé doit être prévu.

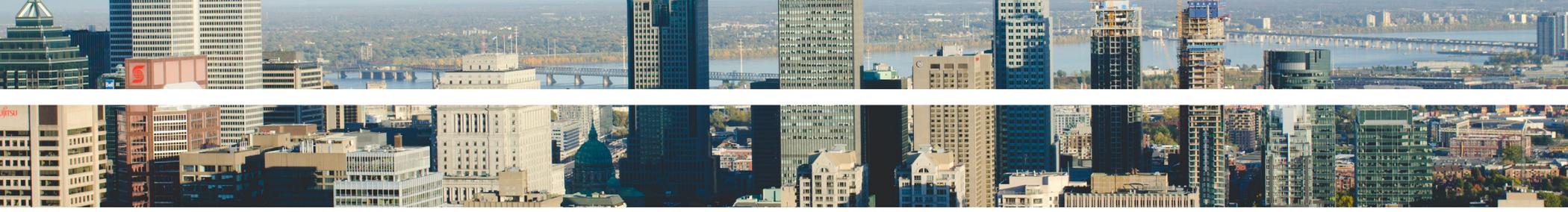
**Budget :** ..... 5 K\$ (suivi du rapport)

**Échéancier :** .....2020

**3. Développement d'une approche métropolitaine de planification par corridor de transport :** Le PMAD vise à assurer la mobilité des personnes et des marchandises. Cette mobilité est tributaire des choix d'aménagement effectués aux abords des corridors structurants de transport routier et de transport en commun. D'où l'importance d'une planification intégrée de l'aménagement et du transport. Le PMAD prévoit certaines mesures pour encadrer cette planification. Afin d'optimiser davantage cette planification intégrée des travaux seront effectués pour développer une approche métropolitaine par la production d'études, de guides et d'outils d'aide à la décision.

**Budget :** .....125 K\$ (études, guides, outils d'aide à la décision)

**Échéancier :** .....2021



## TRANSPORT ACTIF ET ALTERNATIF

### RESPONSABLES

Administration - DG et PID

### MINISTÈRES/ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

MAMH, SRM, MTQ

### ORGANISMES PARTENAIRES PRESENTIS

MRC/agglomérations et municipalités concernées, ARTM, Trajectoire Québec, TRANSIT, Vélo-Québec

**4. Mise en œuvre le Plan directeur du Réseau vélo métropolitain (incluant le projet de navettes fluviales) :** Adopté en août 2017, le Plan directeur du Réseau vélo métropolitain détaille le projet de mise sur pied du Réseau vélo métropolitain du Grand Montréal. Le développement du Réseau vélo métropolitain est le moyen privilégié par le PMAD pour favoriser la mobilité active dans le Grand Montréal. À terme, le futur Réseau Le Réseau vélo métropolitain totalisera 1 725 km de voies cyclables et se déclinera en 71 axes métropolitains. Les tracés formant ce réseau ont été identifiés suite à une consultation auprès de l'ensemble des municipalités de la CMM. La mise en place du Réseau vélo métropolitain reposera sur un partenariat entre la CMM, les 82 municipalités de la région métropolitaine et le gouvernement du Québec. L'ARTM sera également sollicitée dans la mise en œuvre du plan directeur. Le Réseau vélo métropolitain inclut des voies cyclables déjà existantes. Les travaux à réaliser comprennent la mise à niveau de voies cyclables existantes ainsi que l'aménagement de nouvelles voies cyclables.

Budget : .....60 M\$ (CMM, MAMH, municipalités)

Échéancier : .....2019-2023

## LES ACTIONS CONCERNANT L'ORIENTATION # 2 : « DES RÉSEAUX DE TRANSPORT PERFORMANTS ET STRUCTURANTS » - SYNTHÈSE

| INCLUSION SOCIALE   |  |   |                            |                |  |
|---|--|---|----------------------------|----------------|--|
| OBJECTIFS DU PMAD   | ACTIONS  | LIVRABLE  | ÉCHÉANCIER                 | ADMINISTRATION |  |
| 2.1) Identifier un réseau de transport en commun qui permet de structurer l'urbanisation  | Diversification des sources de financement du transport en commun métropolitain<br><br>Tarification sociale du transport en commun | Nouveau cadre financier du transport en commun  | 2020                       | DG et PTM      |  |
| 2.2) Hausser à 30 % la part modale des déplacements effectués en transport en commun à la période de pointe du matin d'ici 2020 | Développement d'une approche métropolitaine de planification par corridor de transport   | Études, guides et outils d'aide à la décision   | 2021                       | PTM            |  |
| 2.3) Optimiser et compléter le réseau routier pour soutenir les déplacements des personnes et des marchandises                  |  |   |                            |                |  |
| TRANSPORT ACTIF ET ALTERNATIF   |  |   |                            |                |  |
| 2.4) Favoriser la mobilité active à l'échelle métropolitaine  | Mise en œuvre du Plan directeur du Réseau vélo métropolitain   | Mise à niveau de voies cyclables existantes<br><br>Réalisation de nouvelles voies cyclables | 2019-2023<br><br>2019-2023 | PID            |  |



## LES ACTIONS CONCERNANT L'ORIENTATION # 3

### « UN ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ ET MIS EN VALEUR »

En environnement, le PMAD retient l'objectif de protection de 17 % en milieu terrestre de la convention sur la biodiversité de Nagoya. À cette fin, le PMAD identifie les bois, les corridors forestiers et les aires protégées comme potentiel de conservation. D'autres critères concernent l'identification et la protection des paysages et du patrimoine d'intérêt métropolitain. Le PMAD propose, aussi, la mise en place d'une Trame verte et bleue du Grand Montréal.

### LES ACTIONS 2019-2023 CONCERNANT L'ORIENTATION #3 SONT :



## MILIEUX NATURELS

### RESPONSABLES

CENV, administration – DG, PTM et PID

### MINISTÈRES / ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

MELCC, MAMH

### ORGANISMES PARTENAIRES PRESENTIS

MRC/agglomérations et municipalités concernées, Mouvement Ceinture Verte, Nature action Québec, CRE, TCR – Haut-Saint-Laurent, OBV

- 1. Mise en œuvre la phase II du programme de la Trame verte et bleue :** Prévus par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la Trame verte et bleue du Grand Montréal s'articule autour d'un ensemble de projets de mise en valeur des milieux naturels, du patrimoine bâti et des paysages à des fins récréatives tout en contribuant aux objectifs de protection des milieux naturels. Dans les six dernières années, plus de 40 projets partout sur le territoire ont permis de jeter les bases de la Trame verte bleue. Forte de cette expérience positive, la Communauté a demandé au gouvernement de reconduire son appui financier au programme de la Trame verte et bleue afin de poursuivre les efforts jusqu'ici consentis. La nouvelle phase du programme de la Trame verte et bleue comprendrait un financement de 150 M\$ pour la période 2019-2023, dont 50 M\$ proviendrait du gouvernement du Québec. Une demande sera faite dans le cadre du budget 2019-2020 du gouvernement du Québec. Les prochains grands chantiers de la Trame verte et bleue comprennent le projet de la Promenade fluviale (le Parc-plage du Grand Montréal), celui du parc de l'Est de l'Archipel et le projet du domaine seigneurial de Mascouche.

**Budget :** ..... 90 M\$ (CMM, MAMH, municipalités)

**Échéancier :** ..... 2019-2023



**2. Élaboration et mise en œuvre d'un Plan métropolitain de l'eau :** L'eau est une composante centrale de la région métropolitaine. Véritable delta intérieur, la confluence du fleuve Saint-Laurent, de la rivière des Outaouais et, plus en aval, de la rivière Richelieu a historiquement façonné l'identité métropolitaine, laquelle se décline en de multiples rapports développés entre les populations et leur cours d'eau respectif. Les paysages, les milieux naturels et les ressources en eaux de la région sont des facteurs d'attractivité importants que la Communauté reconnaît et qu'elle souhaite renforcer et mettre en valeur. Un plan de l'eau permettra de mettre en place des actions métropolitaines favorisant un aménagement résilient de l'archipel ainsi que son attractivité.

**Budget :** .....250 K\$ (élaboration et travaux complémentaires)

**Échéancier :** ..... 2019 (plan et tenue d'une conférence) | 2019-2023 (travaux complémentaires)

**3. Mise en place d'un registre métropolitain des aires protégées :** Il est actuellement impossible de dresser un portrait complet de l'ensemble des initiatives municipales de conservation malgré les outils existants (Registre québécois des aires protégées, Répertoire des milieux naturels protégés de la Ville de Montréal, Réseau des milieux naturels protégés). La mise en place d'un registre des aires protégées métropolitaines aurait donc l'avantage de recenser et de reconnaître l'ensemble des initiatives municipales de conservation y compris celles qui ne sont pas prises en compte actuellement.

**Budget :** .....100 K\$

**Échéancier :** .....2021

**4. Élaboration d'une carte des milieux naturels d'intérêt métropolitain.** Afin d'atteindre l'objectif de protection de 17 % du territoire du Grand Montréal, une carte des milieux naturels du Grand Montréal est en cours de production par la CMM. En 2019, la commission de l'environnement entérinera un Plan d'action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels du Grand Montréal. Cette carte se veut un outil d'aide à la décision.

**Budget :** .....25 K\$

**Échéancier :** .....2019



## BOIS ET CORRIDORS FORESTIERS

### RESPONSABLES

CENV, administration - PTM et PID

### MINISTÈRES / ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

MELCC, MFFP, HQ

### ORGANISMES PARTENAIRES PRESENTIS

MRC/agglomérations et municipalités concernées, Institut des sciences de la forêt tempérée

**5. Élaboration d'une carte de reboisement métropolitain :** Afin d'atteindre l'objectif de protection de 17 % du territoire du Grand Montréal, la Communauté maintient sa volonté de protéger les bois et les corridors forestiers métropolitains. À l'aide des données de canopée les plus à jour, la CMM identifiera les sites les plus propices, selon certains critères reliés à ses documents de planification, pour faire l'objet d'un reboisement. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif métropolitain d'augmenter le couvert forestier du territoire, tel que préconisé par le PMAD, et s'inscrit dans le cadre de la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

Budget : .....25 K\$

Échéancier : .....2020



## PATRIMOINE ET PAYSAGES

### RESPONSABLES

CAM, administration - PTM

### MINISTÈRES / ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

MAMH, SRM, MCC

### ORGANISMES PARTENAIRES PRESENTIS

MRC/agglomérations et municipalités concernées, Héritage Montréal, CPEUM

**6. Production d'un inventaire des connaissances, pratiques, outils et initiatives novatrices en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages :** L'objectif de parfaire la connaissance sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages paraît souhaitable dans la perspective de complémentarité avec les mesures inscrites au PMAD. Ainsi, il apparaît opportun d'améliorer nos connaissances quant aux pratiques existantes, aux outils disponibles et de les concilier dans un outil de veille qui pourrait prendre la forme d'un observatoire métropolitain. Dans tous les cas, le suivi sera assuré par l'Observatoire Grand Montréal.

Budget : .....100 K\$

Échéancier : ..... 2021



**7. Mise sur pied d'une table métropolitaine sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages.** La Communauté a pour mission de planifier, de financer mais aussi de coordonner à l'échelle métropolitaine différentes interventions et activités. La proposition de mettre sur pied une table métropolitaine de concertation pour mieux coordonner les interventions des principaux intervenants concernés par ce secteur apparaît donc s'inscrire directement dans la mission de la CMM. Cette future instance pourrait être animée par un organisme comme Héritage Montréal et prendre notamment en charge l'organisation d'un forum métropolitain sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages. Ce forum pourrait être notamment l'occasion de rendre compte des pratiques, des outils et des initiatives novatrices dans le domaine.

**Budget :** ..... 75 K\$ (mise sur pied et organisation d'un forum)

**Échéancier :** .....2019 (mise sur pied) | 2020 (forum)

## RISQUES NATURELS ET ANTHROPIQUES

### RESPONSABLES

CAM et CENV, administration - DG et PTM

### MINISTÈRES / ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

MAMH, SRM, MSP et MELCC

### ORGANISMES PARTENAIRES PRESENTIS

MRC/agglomérations et municipalités concernées, OBV, TCR - Haut-Saint-Laurent, Ouranos



**8. Création de deux comités pour l'alimentation en eau potable en cas de déversement de produits pétroliers :** Le groupe de travail métropolitain sur les mesures additionnelles pour assurer l'alimentation en eau potable en cas de déversement de produits pétroliers a déposé un rapport en septembre 2018 qui identifie des mesures permettant de fournir de l'eau potable à la population du Grand Montréal en cas de déversements d'hydrocarbures dans les cours d'eau qui servent à approvisionner les infrastructures de traitement d'eau potable. Au cours des 24 prochains mois, deux plans particuliers d'intervention seront ainsi produits en concertation avec les municipalités concernées.

Budget : ..... 100 K\$

Échéancier : ..... 2020

**9. Mise en œuvre du Plan d'action des plaines inondables de l'Archipel :** La mise en œuvre du Plan Archipel prévoit la réalisation de travaux prévus dans l'entente signée entre le gouvernement du Québec et la CMM. La Communauté doit : 1) déterminer les cotes de crues applicables et réalisera l'ensemble de la cartographie du risque annuel d'inondation pour les rivières identifiées dans le PMAD incluant l'impact des changements climatiques et la régularisation des ouvrages de retenu des bassins versants en amont; 2) mettre en place un outil de surveillance des niveaux d'eau et de débit aux endroits stratégiques; 3) élaborer une nouvelle réglementation métropolitaine et accompagner les MRC, agglomérations et municipalités pour la conformité et l'application de cette nouvelle réglementation; 4) préparer un plan de communication et une trousse d'information pour les municipalités et les citoyens.

Budget : ..... 5,5 M\$ sur 3 ans (MAMH) - cours d'eau métropolitains ..... 1 M\$ sur 3 ans (CMM) - cours d'eau locaux

Échéancier : ..... 2020

#### **RECONSTRUCTION DE L'ENTENTE**

Budget : ..... 5,5 M\$ sur 3 ans (MAMH - à confirmer)

Échéancier : ..... 2021-2023

## LES ACTIONS CONCERNANT L'ORIENTATION # 3 : « UN ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ ET MIS EN VALEUR » - SYNTHÈSE

| MILIEUX NATURELS   |  |  |            |                |  |
|--|--|--|------------|----------------|--|
| OBJECTIFS DU PMAD  | ACTIONS  | LIVRABLES  | ÉCHÉANCIER | ADMINISTRATION |  |
| 3.1) Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal   | Mise en œuvre la phase II (et suivantes) du programme de la Trame verte et bleue | Promenade fluviale                                 | 2019-2023  | PID            |  |
|  |  | Parc de l'Est de l'Archipel                        |            |                |  |
|  |  | Domaine seigneurial de Mascouche                   |            |                |  |
|  |  | Autres projets                                     |            |                |  |
| 3.2) Protéger les rives, le littoral et les plaines inondables   | Élaboration et mise en œuvre du Plan métropolitain sur l'eau                     | Plan d'action                                      | 2019-2023  | PTM            |  |
| 3.5) Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques | Élaboration d'une carte des milieux naturels d'intérêt métropolitain             | Registre   | 2021       | PTM            |  |
|  | Mise en place d'un registre métropolitain des aires protégées                    | Carte des milieux naturels d'intérêt métropolitain | 2019       | PID et PTM     |  |
| BOIS ET CORRIDORS FORESTIERS   |  |  |            |                |  |
| 3.1) Protéger 17% du territoire du Grand Montréal  | Élaboration d'une carte de reboisement métropolitain                             | Carte du potentiel de reboisement                  | 2020       | PTM et PID     |  |

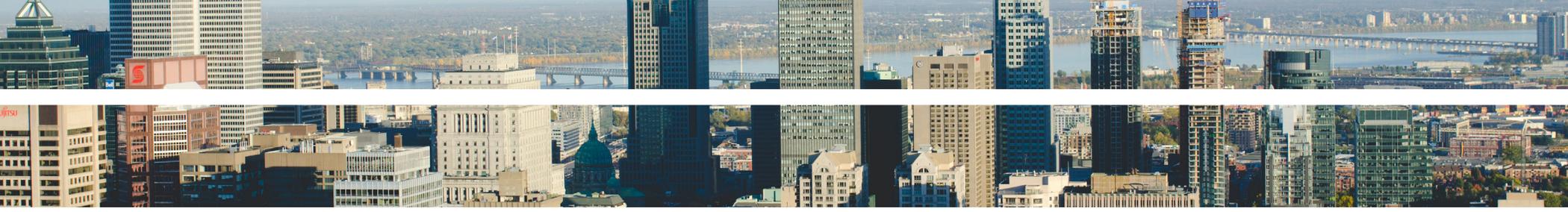
| PATRIMOINE ET PAYSAGE  |   |   |            |                |  |
|--|---|---|------------|----------------|--|
| OBJECTIFS DU PMAD  | ACTIONS   | LIVRABLES   | ÉCHÉANCIER | ADMINISTRATION |  |
| 3.3) Protéger les paysages d'intérêt métropolitain   | Création d'une Table métropolitaine sur le patrimoine et les paysages   | Formation de la Table   | 2019       | DG             |  |
| 3.4) Protéger le patrimoine bâti d'intérêt métropolitain   |   | Forum sur les pratiques et initiatives novatrices   | 2020       |                |  |
| 3.5) Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques | Production d'un inventaire des connaissances, pratiques, outils et initiatives novatrices en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages | Outil de veille   | 2021       |                |  |
| RISQUES NATURELS ET ANTHROPIQUES   |   |   |            |                |  |
| 1.5) Identifier les contraintes majeures qui concernent le territoire de plusieurs MRC   | Création de deux comités pour l'alimentation en eau potable en cas de déversement de produits pétroliers  | PPI - eau potable   | 2019       | PTM            |  |
| 3.2) Protéger les rives, le littoral et les plaines inondables   | Mise en œuvre du Plan d'action des plaines inondables de l'Archipel (incluant un comité réglementation)   | Cartes du risque d'inondation (cours d'eau métropolitains et locaux)<br><br>Stations limnimétriques et suivi en ligne site Internet | 2019-2020  | DG             |  |
|  | Reconduction de l'entente   | Projet pilotes (3)  |            |                |  |
|  |   | Réglementation métropolitaine   | 2020       |                |  |



# LES ACTIONS CONCERNANT LE MONITORING, LE SUIVI ET LA CONSULTATION PUBLIQUE

« UNE COMMUNAUTÉ RESPONSABLE »

**LES ACTIONS 2019-2023 CONCERNANT LE MONITORING ET LA PARTICIPATION PUBLIQUE SONT :**



## MONITORING, SUIVI ET COMMUNICATION

### RESPONSABLES

CE, administration – DG, PTM et PID / (Commissions et CCA selon le sujet)

### MINISTÈRES / ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Au besoin – Selon le sujet

### ORGANISMES PARTENAIRES PRESENTIS

Au besoin – Selon le sujet

- 1. Publication d'un rapport biennal sur la mise en œuvre du PMAD :** Tous les deux ans, la Communauté réalise et diffuse un rapport de monitoring du PMAD. Le document brosse un bilan de la mise en œuvre du PMAD. Il fournit aux élus, aux différents intervenants impliqués ainsi qu'au grand public de l'information pertinente et à jour concernant l'avancement de la mise en œuvre du PMAD et les progrès réalisés en fonction des objectifs identifiés. La troisième édition du rapport de monitoring du PMAD sera diffusée en 2020, en préparation de la tenue de l'Agora métropolitaine.

Budget : ..... À déterminer

Échéancier : ..... 2020 et 2022



**2. Tenue de forums métropolitains :** De façon ponctuelle, parfois en s’associant à des partenaires, la Communauté organise des forums métropolitains sur des thématiques en lien avec la mise en œuvre du PMAD. Parmi les sujets susceptibles d’être abordés dans le cadre d’un forum métropolitain au cours des 5 prochaines années, il convient de citer : l’état d’avancement du Plan Archipel; la desserte des infrastructures culturelles; la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages, etc.

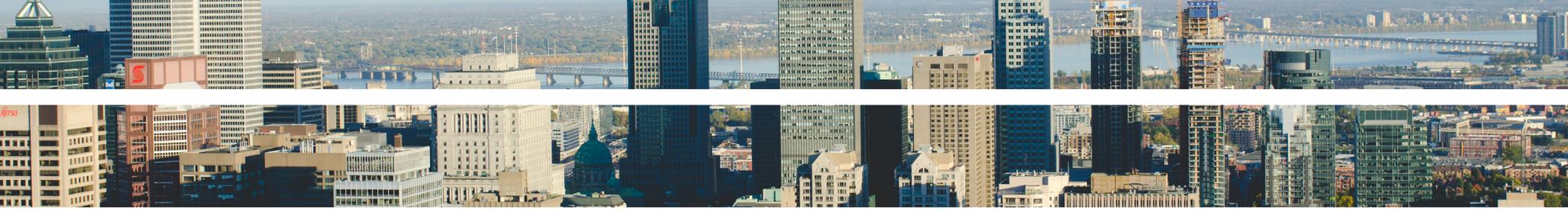
Budget : .....À déterminer

Échéancier :.....En continu

**3. Réalisation et diffusion de publications périodiques :** La Communauté réalise et diffuse à chaque année plusieurs publications, notamment les « Perspectives Grand Montréal » et les « Cahiers métropolitains ». Ces périodiques, de même que « L’Économie métropolitaine », sont regroupés sous l’Observatoire Grand Montréal. Plusieurs de ces publications portent sur des thèmes en lien avec la mise en œuvre du PMAD.

Budget : .....À déterminer

Échéancier :.....En continu



## PARTICIPATION PUBLIQUE

### RESPONSABLES

CE, administration – DG, PTM et PID / (Commissions et CCA selon le sujet)

### MINISTÈRES / ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Au besoin – Selon le sujet

### ORGANISMES PARTENAIRES PRESENTIS

Au besoin – Selon le sujet

- 4. Tenue d’une Agora métropolitaine élus/citoyens :** Le PMAD prévoit la mise sur pied, tous les deux ans, d’une Agora métropolitaine à titre d’un des principaux mécanismes de suivi du PMAD. L’Agora a pour but de permettre aux parties prenantes de s’informer, d’échanger, de débattre et de proposer des idées quant à la mise en œuvre du PMAD. Il s’est tenu à ce jour trois agoras métropolitaines. Les deux prochaines auront lieu en 2020 et en 2022. La quatrième Agora, qui se tiendra en 2020, permettra de jeter les bases pour la révision du PMAD.

Budget : .....À déterminer

Échéancier : .....2020 et 2022

- 5. Tenue de consultations publiques :** Selon les dossiers, le comité exécutif choisit parfois de tenir des consultations afin de valider des orientations et des objectifs et de recueillir l’opinion des élus, de la société civile ou des citoyens. À ces occasions, les commissions de la Communauté sont mises à contribution pour mener les consultations et en faire rapport. Plusieurs de ces consultations portent sur des thèmes abordés dans le PMAD.

Budget : .....À déterminer

Échéancier : .....au besoin



# LA TABLE QUÉBEC-MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (TQMMAD)

Afin de poursuivre une collaboration soutenue entre le gouvernement du Québec et la Communauté pour la mise en œuvre réussie du PMAD, il est recommandé de convoquer, sur une base régulière, la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement (TQMMAD).

Le mandat de la TQMMAD est de favoriser la concertation à l'échelle métropolitaine pour assurer l'efficacité de l'action publique. Son objectif premier est d'assurer la cohérence de l'ensemble des planifications et des interventions publiques, ainsi que leur respect de la réalité métropolitaine.

Les travaux de la Table portent sur des enjeux métropolitains et, au premier chef, sur la mise en œuvre du PMAD.

La TQMMAD est composée des cinq maires siégeant au comité exécutif de la Communauté et représentant respectivement chacun des cinq grands secteurs du territoire métropolitain, ainsi que des ministres responsables des régions administratives qui couvrent ce territoire. Sont également invités d'autres ministres ou hauts dirigeants d'organismes gouvernementaux, selon les sujets traités. La présidence de la TQMMAD est assurée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

La Communauté formule le souhait de convoquer deux fois par année une rencontre de la TQMMAD, à l'automne et au printemps.

L'ensemble des actions prévues au Plan 2019-2023 du PMAD constituent une feuille de route pour les échanges à venir avec la TQMMAD.

## LISTE DES SIGLES

|            |  |
|------------|--|
| AARQ       | Association des aménagistes régionaux du Québec  |
| APCHQ      | Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec inc.                           |
| ARTM       | Autorité régionale de transport métropolitain  |
| AUAMQ      | Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec                                   |
| CAM        | Commission de l'aménagement de la CMM  |
| CCA        | Comité consultatif agricole de la CMM  |
| CDE        | Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances de la CMM |
| CDPQ infra | Caisse de dépôt et de placement du Québec - Infrastructures                                      |
| CE         | Comité exécutif de la CMM  |
| CENV       | Commission de l'environnement de la CMM  |
| CEUM       | Centre d'écologie urbaine de Montréal  |
| CLS        | Commission du logement social de la CMM  |
| CMM        | Communauté métropolitaine de Montréal  |
| CPEUM      | Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal                                   |
| CRAAQ      | Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec                                  |
| CRE        | Conseil régional en environnement  |
| CTR        | Commission du transport de la CMM  |
| DG         | Direction générale de la CMM   |
| HQ         | Hydro-Québec   |
| LSA        | Logement social et abordable   |
| MAMH       | Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  |
| MAPAQ      | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec                         |
| MCC        | Ministère de la Culture et des Communications  |
| MELCC      | Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques                   |
| MEI        | Ministère de l'Économie et de l'Innovation   |
| MRC        | Municipalité régionale de comté  |
| MFFP       | Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs   |
| MOBA       | Mobilité alternative   |

|                        |  |
|------------------------|--|
| MTQ                    | Ministère des Transports du Québec                                   |
| MSP                    | Ministère de la Sécurité publique                                    |
| OAQ                    | Ordre des architectes du Québec                                      |
| OBV                    | Organisme de bassins versants  |
| OMH                    | Offices municipaux d'habitation                                      |
| OPTC                   | Organisme public de transport en commun                              |
| OUQ                    | Ordre des urbanistes du Québec                                       |
| PID                    | Direction des politiques, interventions et développement de la CMM   |
| PMAD                   | Plan métropolitain d'aménagement et de développement                 |
| PTM                    | Direction de la planification du territoire métropolitain de la CMM  |
| REM                    | Réseau express métropolitain   |
| SHQ                    | Société d'habitation du Québec                                       |
| SRM                    | Secrétariat à la région métropolitaine                               |
| TCR-Haut-Saint-Laurent | Table de concertation régionale du Haut-Saint-Laurent Grand Montréal |
| TOD                    | Transit-Oriented Development   |
| TRANSIT                | Alliance pour le financement des transports collectifs au Québec     |
| UPA                    | Union des producteurs agricoles                                      |



Communauté métropolitaine  
de Montréal